

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} février 2016 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin Plourde et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Était absente : Mme Stéphanie Simard, conseillère.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h32 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 43-2016

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2016

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 44-2016

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés en janvier 2016 tel que rapportés dans les journaux des déboursés en date du 31 janvier 2016, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires en janvier 2016 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 janvier 2016 et les comptes à payer de janvier 2016 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2016 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 janvier 2016 du chèque #8707 au chèque #8733 pour un montant total de 105,730.73\$
- Comptes payés en janvier 2016 par Accès D Affaires au montant de 16,010.89\$
- Comptes à payer de janvier 2016 du chèque #8734 au chèque #8781 pour un montant total de 89,688.95\$

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (De 19h35 à 19h37)

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS

Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose à la table du conseil l'état des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 45-2016

PAIEMENT DES FACTURES DE BÉLANGER SAUVÉ

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie les factures #340077, #340078, #340076 et #340075 pour un montant total de 4,198.84\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 46-2016

PAIEMENT DE LA FACTURE NO 5FD000735 DE LA VILLE DE JOLIETTE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture 5FD000735 de la Ville de Joliette au montant de 3,720.55\$ pour des travaux de remplacement de vannes à l'usine de filtration. Cette facture sera payée par le surplus affecté du réseau d'eau.

RÉSOLUTION No 47-2016

REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 2-2010, 3-2009 ET 3-2010 – AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES

Attendu que la Municipalité de saint-Thomas doit refinancer les règlements d'emprunt 2-2010, 3-2009 et 3-2010;

Attendu que les emprunts ont été supérieurs au coût réel des travaux effectués dans le cadre des trois (3) règlements d'emprunt;

Attendu que les différentiels sont les suivants :

- Pour le règlement 2-2010, un montant de 13,780\$
- Pour le règlement 3-2009, un montant de 222,940\$
- Pour le règlement 3-2010, un montant de 123,275\$

Attendu que les montants empruntés en surplus étaient et sont disponibles au fonds général et n'ont pas été affecté à d'autres fins;

Attendu que la Municipalité doit procéder au refinancement des règlements d'emprunt, elle remboursera au prorata selon les recommandations de la firme comptable Martin, Boulard s.e.n.c.r.l. les sommes empruntées en trop envers les contribuables concernés;

Par conséquent, il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appliquera les sommes énumérées citées précédemment aux règlements d'emprunt appropriés afin de diminuer les sommes à emprunter lors du refinancement.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

RÉSOLUTION No 48-2016

CONTRAT DE SERVICE POUR LA CLINIQUE MÉDICALE – LAVAGE DE VITRES BEAUDRY

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Lavage de vitres Beaudry pour l'année 2016 au montant de 1,300.00\$ plus taxes pour la clinique médicale.

RÉSOLUTION No 49-2016

DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE CULTUREL DE JOLIETTE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie un montant de 4,987.50\$ pour l'année 2016 à titre de soutien financier au Centre culturel de Joliette. Ce montant représente 1.50\$ par habitant au 1^{er} janvier 2016 soit un nombre de 3,325 habitants selon les statistiques du MAMOT.

RÉSOLUTION No 50-2016

DÉPART DE M. MARCEL GOYET À LA RETRAITE

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas donne une carte cadeau de 380\$ de Harnois groupe pétrolier à M. Marcel Goyet pour le remercier du travail accompli durant les 38 années de services au sein de la Municipalité.

RÉSOLUTION No 51-2016

OFFRE D'EMPLOI - VOIRIE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas affiche aux endroits appropriés et dans le journal local un offre d'emploi pour un « Journalier, chauffeur, opérateur et journalier aux loisirs » à titre de surnuméraire à temps complet avec possibilité de permanence.

RÉSOLUTION No 52-2016

MANDAT À UNE RESSOURCE EXTERNE POUR LE CONCOURS « JOURNALIER, CHAUFFEUR, OPÉRATEUR ET JOURNALIER AUX LOISIRS »

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas veut s'adjoindre une personne neutre dans le processus de sélection du poste « Journalier, chauffeur, opérateur et journalier aux loisirs »;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas recherche une ressource possédant une expérience dans le milieu municipal afin de cibler adéquatement les buts et objectifs de l'employeur;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a déjà retenu les services professionnels de M. Claude Gagné, directeur général, de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour le processus de sélection du poste à la direction générale et du poste d'un journalier, chauffeur, opérateur et journalier aux loisirs en 2014;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a été satisfaite du travail accompli par M. Claude Gagné;

Attendu que M. Claude Gagné a été contacté pour lui demander son intérêt à travailler sur le mandat mentionné en titre;

Attendu que M. Claude Gagné a signifié son désir d'offrir ses services professionnels;

Attendu que M. Claude Gagné a fait parvenir son offre de services et honoraires professionnels;

Par conséquent,
Il est proposé par Mme Marie Ouellette
Appuyé par M. André Champagne
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Thomas accepte, dans sa totalité, l'offre de services et honoraires professionnels de M. Claude Gagné datée du 29 janvier 2016. Les honoraires professionnels de M. Gagné n'excéderont pas 1 500\$. M. Claude Gagné se joindra au comité de sélection.

RÉSOLUTION No 53-2016

COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE CONCOURS DE « JOURNALIER, CHAUFFEUR, OPÉRATEUR ET JOURNALIER AUX LOISIRS »

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Marc Corriveau, Maire, M. André Champagne, conseiller, M. Pierre Désy, directeur des travaux publics et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, membres du comité de sélection pour le concours de « Journalier, chauffeur, opérateur et journalier aux loisirs ».

RÉSOLUTION No 54-2016

EMBAUCHE DE M.CHARLES BEAUPRÉ À TITRE D'INSPECTEUR-ADJOINT AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Attendu que le 6 juillet 2015, les membres du conseil municipal ont adopté la politique de mise aux normes des installations septiques;

Attendu que l'ampleur des tâches prévues au calendrier d'exécution de cette politique;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Attendu que l'application de cette politique et de certains dossiers relatifs à l'urbanisme nécessitent l'inspection de permis ainsi que des visites d'observation et de prise de donnée sur le terrain;

Attendu que l'application de cette politique, du règlement concernant les nuisances et du règlement sur les permis et certificats fait partie de la liste de fonctions prévues pour le poste d'inspecteur-adjoint;

En conséquence, il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Charles Beaupré à la fonction d'inspecteur-adjoint en bâtiments et en environnement de la Municipalité de Saint-Thomas en date du 2 février 2016. Selon la convention collective en vigueur, M. Beaupré est un employé surnuméraire au taux horaire de 17,25\$/heure pour l'année 2016. Son embauche est d'une durée d'une (1) année soit du 2 février 2016 au 1^{er} février 2017.

RÉSOLUTION No 55-2016

ADHÉSION DE M. CHARLES BEAUPRÉ, INSPECTEUR-ADJOINT AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT, À LA COMBEQ

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie l'adhésion de M. Beaupré à la COMBEQ au montant de 135.00\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 56-2016

FORMATION Q2r22 POUR M. CHARLES BEAUPRÉ, INSPECTEUR-ADJOINT AU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la formation donnée par la COMBEQ ayant pour titre « Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q2r.22) » à Saint-Jérôme. Les frais d'inscription de 515.00\$ plus taxes seront défrayés par la Municipalité. Les frais de déplacement seront payés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 57-2016

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES PROFESSIONNELS – INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE DÉPHOSPHATATION AUX ÉTANGS AÉRÉS

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande un appel d'offres professionnels à Les Services EXP inc., Nordikeau inc. et Aquatech services technique des eaux inc. pour réaliser un plan d'action afin de se doter de nouveaux équipements de déphosphatation aux étangs aérés.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

RÉSOLUTION No 58-2016

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – 1590, ROUTE 158 – LOTISSEMENT ET ALIÉNATION

Considérant que la demande vise un lotissement et une aliénation d'environ 0.67 ha d'une propriété agricole de 6.1 ha;

Considérant que la Commission a présenté en février 2015 son orientation préliminaire au dossier 375721, concernant la demande de la MRC de Joliette faite en vertu de l'article 59 de la Loi afin d'identifier les îlots déstructurés sur le territoire de chacune des municipalités regroupées dans la MRC;

Considérant qu'à la séance ordinaire du 2 mars 2015, la municipalité a adopté la résolution 86-2015 relative à cette demande à portée collective permettant l'implantation de résidences dans la zone agricole des municipalités locales;

Considérant le délai incertain entre cette orientation préliminaire et l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire de la MRC sur le sujet, lequel doit être entériné par le MAMOT;

Considérant que la superficie à aliéner sera reliée au lot 5 447 826 pour constituer un seul emplacement;

Considérant qu'il ne peut y avoir de résidence supplémentaire sur cet emplacement puisqu'il est situé entièrement à l'arrière du lot 5 447 826, ce qui n'affecterait pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Par ces motifs, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas appui la demande.

RÉSOLUTION No 59-2016

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT 5 447 827 ROUTE 158 – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE

Considérant que la demande vise l'utilisation d'une superficie de 38.6 m² à l'intérieur d'un futur bâtiment résidentiel pour l'exercice de la profession d'ostéopathe et de 75 m² pour le stationnement et l'aire de circulation du véhicule d'un client;

Considérant que le règlement de zonage 3-1993 de la municipalité de Saint-Thomas autorise, à son article 7.11 les usages commerciaux de services à l'intérieur de bâtiments résidentiels;

Considérant que l'article 7.11 s'applique aussi aux résidences en zone agricole;

Considérant que les dispositions de cet article encadrent ces usages de service, entre autres, une limite de 25% de la superficie de plancher du logement (excluant celle du sous-sol), que l'activité doit être exercée par l'occupant, qu'il n'y ait aucune vente de marchandise, aucune modification de l'architecture du bâtiment, aucun entreposage extérieur;

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage;

Considérant que les commerces ne sont pas considérés comme immeuble protégé, selon l'art 2.4 du règlement 389-2015 intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif à la zone agricole sur le territoire de la MRC de Joliette »;

Considérant que ce type d'activité et son faible achalandage sont sans effets négatifs sur les critères de l'article 62 de la Loi;

Par ces motifs, il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu que la Municipalité de Saint-Thomas appui la demande.

RÉSOLUTION No 60-2016

DEMANDE DU COMITÉ EMBELLISSEMENT – INSTALLATION ET ENTRETIEN DE NICHOURS SUR CERTAINS PROPRIÉTÉS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU qu'à l'automne dernier, lors du dévoilement du concours maisons fleuries, un des participants, monsieur Michel Brousseau, a suggéré que le comité d'embellissement ajoute à la liste de ses projets l'installation de nichours pour l'hirondelle bicolore et le merle bleu;

ATTENDU que monsieur Brousseau est disponible pour faire lui-même l'installation et l'entretien annuel de nichours sur des propriétés de la municipalité, et ce sans aucun frais et déboursés par la municipalité;

ATTENDU que dans sa lettre en date du 4 janvier 2016, il soumet une liste d'emplacements où 21 nichours pourraient être installés;

ATTENDU que les emplacements suggérés ont été évalués par Mmes Marois et Benoit et M. Désy;

Il est proposé par M. Maurice Marchand et appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Brousseau procède à l'installation et l'entretien de 15 nichours, selon les spécifications et conditions mentionnées dans sa lettre du 4 janvier 2016 aux emplacements suivants :

- L'impasse de la rue Narcisse-Fafard, 1 nichour, voir annexe 1;
- Le dépôt à neige, 4 nichours, voir annexe 2;
- Le garage municipal de la rue des Érables, 1 nichour, voir annexe 3;
- Le garage municipal de la rue Monique, 3 nichours, voir annexe 4;
- Le carrefour des rues Joly, Monique et de la Route 158, 2 nichours, voir annexe 5;
- La mairie, un nichour, voir annexe 6;
- Les étangs aérés, 3 nichours dont l'un à proximité du cours d'eau et deux autres sur des poteaux de la clôture existante, voir annexe 7.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

RÉSOLUTION No 61-2016

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBEC-FRANCE LANAUDIÈRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle son adhésion à l'Association Québec-France Lanaudière du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2017 pour un montant de 90\$.

RÉSOLUTION No 62-2016

AUTORISATION DE PASSAGE – VIRÉE VÉLO SANTÉ 2016

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière à emprunter notre réseau routier le 11 juin 2016 dans le cadre de la Virée Vélo Santé 2016. La Municipalité de Saint-Thomas va offrir une certaine logistique à l'organisation pour faciliter la tenue de l'évènement sur notre territoire. Par contre, il est important à souligner que des travaux de réfection sont prévus en juin sur le rang Saint-Albert.

RÉSOLUTION No 63-2016

OFFRE DE SERVICE DE MME MÉLANIE MALO – CORRECTION DES TEXTES

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Mme Mélanie Malo afin de corriger les textes du Coup D'œil, des infolettres, des dépliants et autres médiums de communication pour un montant forfaitaire de 1,500.00\$ pour l'année 2016.

RÉSOLUTION No 64-2016

ALLOUER UN MONTANT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE JACQUELINE-PLANTE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas alloue un montant maximum de 10,000\$ pour effectuer des réaménagements à l'intérieur de la bibliothèque municipale.

RÉSOLUTION No 65-2016

MANADATER LE CISSS À VENIR OFFRIR UNE JOURNÉE D'ATELIER SUR LE POTENTIEL PIÉTONNIER ET CYCLABLE ET DE NOUS ÉMETTRE UN RAPPORT DE RECOMMANDATION

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas organise conjointement avec le CISSS une journée d'atelier sur le potentiel piétonnier et cyclable afin de nous

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

déposer des recommandations. L'atelier est offert gratuitement par le CISSS. La Municipalité invitera entre 24 et 30 personnes à participer à cette journée, samedi le 2 avril 2016 de 8h30 à 16h30. Un budget de 600\$ est alloué pour le repas et les collations.

RÉSOLUTION No 66-2016

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE SOCCER LE LASER – TOURNOI NATIONAL DE SOCCER DE JOLIETTE LES 17-18-19 JUN 2016

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise l'Association de soccer Le Laser à tenir leur tournoi national de soccer sur les terrains de soccer de la Municipalité les 17-18-19 juin 2016, selon leurs demandes et selon les équipements et le matériel que possède la Municipalité.

RÉSOLUTION No 67-2016

SOUSSION DE CONCEPTION JARDINS – ENTRETIEN DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS 2016

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Conception Jardins au montant de 4,305.00\$ plus taxes (incluant le paillis) et l'arrosage au besoin au coût de 60.00\$/heure.

RÉSOLUTION No 68-2016

SPECTACLE DE « LA ROULOTTE DE PAUL BUISSONNEAU »

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas engage pour une (1) représentation le spectacle de « La roulotte de Paul Buissonneau » au montant de 2,300.00\$ plus taxes (clé en main).

RÉSOLUTION No 69-2016

PAIEMENT DE LA FACTURE AU CPA LES ÉTOILES D'ARGENT

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture de CPA Les Étoiles d'Argent au montant de 4,116.11\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION No 70-2016

ASSURÉS ADDITIONNELS – JUMELAGE SAINT-THOMAS – LA ROQUE GAGEAC

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'ajout de l'organisme « Jumelage Saint-Thomas – La Roque Gageac » à son contrat d'assurance générale (MMQ) pour la responsabilité civile générale, cette option est sans

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

frais pour la Municipalité. Pour la responsabilité professionnelle (erreurs et omissions) la MMQ demande un coût de 250\$ plus taxes par an pour l'ajout de l'organisme à notre contrat d'assurance générale. Ces frais de 250.00\$ plus taxes devront être assumés entièrement par le comité « Jumelage Saint-Thomas – La Roque Gageac.

RÉSOLUTION No 71-2016

PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2016 À LA CRSBP

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Agnès Derouin Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture #21720 de la CRSBP au montant de 20,780.11\$ taxes incluses.

Mme Marie Ouellette, conseillère, a tenu à informer les membres du conseil municipal et les membres présents dans la salle du conseil que son conjoint a demandé des remboursements pour leurs enfants.

RÉSOLUTION No 72-2016

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède aux remboursements suivant :

-M. Simon Ayotte	150.00\$
-M. Mathieu Clermont	66.00\$
-Mme Élisabeth Coutu	159.90\$
-Mme Céleste Déziel	93.30\$
-Mme Katy Goudreault	150.30\$
-Mme Josée Melançon	97.50\$
-M. Alain Sourdif	184.50\$

RÉSOLUTION No 73-2016

INVITATION VILLE DE JOLIETTE – 5 À 7

Il est proposé par Mme Agnès Derouin Plourde, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise M. Marc Corriveau, Maire, M. Maurice Marchand, conseiller, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, à assister au 5 à 7 organisé par la Ville de Joliette dans le cadre du Festi-Glace de la MRC de Joliette. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

RÉSOLUTION No 74-2016

INVITATION – CENTRE DE FEMMES MARIE-DUPUIS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Mme Stéphanie Simard, conseillère, et Mme Agnès Derouin Plourde, conseillère, à assister à l'activité

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} FÉVRIER 2016

« Femmes et pouvoir : la parité peut-elle contrer l'austérité? » organisée par le Centre de femmes Marie-Dupuis. Elles sont autorisées à donner une contribution volontaire de 20\$ chacune qui sera remboursée sur présentation des pièces justificatives. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 75-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h06.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert Adm.A.gma
Directrice générale et sec.-trésorière